



Diplôme école consulaire

Par laetit98

Bonjour, je suis en cours de validation d'un diplôme niveau master 2 au sein d'une école consulaire dépendante de la CCI. La direction nous a indiquée que le diplôme serait envoyé par mail et qu'il n'y aura pas de version papier. Est-ce légal? Peut-on demander l'impression sachant que le diplôme est reconnu au registre RNCP?
Je vous remercie de votre aide.

Par isernon

bonjour,
je suppose que vous pouvez imprimer le diplôme après réception du mail.
salutations

Par laetit98

Oui, mais c'est un mail falsifiable et qui ne serait pas sur un papier de qualité.

Par laetit98

Oui, mais c'est un mail falsifiable et qui ne serait pas sur un papier de qualité.

Par vivi2501

bonjour

"Récupérer son diplôme ou demander un duplicata *
DEMARCHES POUR RECUPERER SON DIPLOME (études supérieures)

Les demandes répondant à la procédure seront traitées en priorité.

Toute demande incomplète entraînera un retard de traitement.

Vous souhaitez retirer votre diplôme sur place :

1/ Prendre contact par téléphone et mail au préalable avec la référente administrative en charge des diplômes pour convenir d'un rendez-vous :

En cas d'absence, vous pouvez contacter également

2/ Se Présenter à l'accueil du campus, muni-e de votre pièce d'identité en cours de validité aux horaires d'ouverture suivantes :

De 8h45 à 11h30 le lundi-mardi-mercredi - jeudi-vendredi

Attention : la carte d'étudiant n'est pas une pièce d'identité.

Vous souhaitez retirer votre diplôme par procuration :

La personne mandatée doit se présenter auprès de l'accueil concernée du campussitué avec :

La demande de procuration intitulée : DEMANDE DE RETRAIT DU DIPLOME, par procuration ou par courrier (France ou Etranger) (PDF),

La photocopie lisible de votre pièce d'identité (recto verso),

Sa propre pièce d'identité.

Vous souhaitez recevoir votre diplôme par courrier en France :

Vous devez envoyer un courrier à l'attention de la référente administrative en charge de la gestion des diplômes :
La demande de procuration intitulée : « DEMANDE DE RETRAIT DU DIPLOME, par procuration ou par courrier (France ou Etranger) » à télécharger sur le site de POLYTECH (PDF),
Une enveloppe A4, timbrée à 6,5 euros, comprenant l'adresse postale complète et exacte où le diplôme sera adressé pour un envoi en recommandé avec accusé de réception.

"

Par laetit98

Je comprends votre réponse mais la volonté est de ne pas donner de version papier. Est-ce légal?

Par vivi2501

Avez-vous contacté votre C.C.I pour exposer votre problématique ?

Par laetit98

Non car je ne suis pas encore diplômable.

Par isernon

bonjour,

Diplome.gouv.fr délivre des attestations numériques certifiées de diplômes et permet également à des tiers de vérifier l'authenticité d'un diplôme grâce à une clé de contrôle fournie par le diplômé. Les bacheliers de l'édition 2019 peuvent y retrouver leur attestation numérique certifiée de diplôme.

voir ce lien :

[url=https://www.education.gouv.fr/diplomegouvfr-attestations-de-diplomes-en-ligne-1745http://]https://www.education.gouv.fr/diplomegouvfr-attestations-de-diplomes-en-ligne-1745http://[/url]

le site ci-dessus de l'éducation nationale délivre des attestations numériques certifiées de diplômes, je comprends que la délivrance d'une version papier n'est pas obligatoire.

salutations

Par laetit98

D'accord je vous remercie de votre réponse.

Par vivi2501

Les écoles consulaires sont des organismes dépendant des Chambres de commerce et d'industrie et non pas de l'Education Nationale

Par laetit98

D'accord, donc est-ce qu'ils sont tenus d'imprimer le document?

Par vivi2501

Appelez votre C.C.I, je suis sûre qu'elle pourra vous renseigner

Par laetitia98

Merci à vous